

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE SEINE-MARITIME ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

L'annexe financière de la convention constitutive s'inscrit dans le cadre général régi par les articles 54 et suivants de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, ainsi que par l'ordonnance n° 2019-964 du 18 décembre 2019 prise en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, les articles 144 et suivants du décret n°2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et relatif à l'aide juridictionnelle et à l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, modifié par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, complété par la circulaire du 18 avril 2012 d'application aux conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) ainsi que le décret n° 2019-1363 du 16 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions en matière de groupement d'intérêt public, l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public modifié par le décret n°2022-1356 du 24 octobre 2022, l'arrêté du 19 avril 2017 portant suppression du contrôle économique et financier de l'Etat sur des groupements d'intérêt public, les arrêtés du 22 mars 2018 et du 16 juillet 2018 portant délégation du pouvoir d'approbation des conventions constitutives des groupements d'intérêt public « conseils départementaux de l'accès au droit » et « conseils de l'accès au droit », et la convention à laquelle cette présente annexe est rattachée.

I. Programme d'activités pour les trois ans à venir

➤ Activités déjà prévues pour l'année 2024

Reconduction des actions menées dans les point-justice du département :

- Accueil et orientation des usagers,
- Permanences de consultations juridiques généralistes et spécialisées : avocats, commissaires de justice, notaires,
- Permanences d'information juridique : associations spécialisées, juristes généralistes, juriste du CDAD,
- Conciliation et médiation,
- Accès à l'ensemble des permanences organisées par le CDAD pour l'ensemble des point-justice, notamment ceux qui recensent une très faible demande en s'appuyant sur la visioconférence,
- Gestion de la prise de rendez-vous au moyen d'un système de plannings partagés.

Accès au droit des publics en situation de vulnérabilité au sein de point-justice spécialisés (personnes détenues, personnes fragilisées, personnes en perte d'autonomie, éleveurs et agriculteurs, etc.) :

- Permanence de consultations juridiques généralistes : avocats,
- Permanences d'information juridique : juriste du CDAD,

Actions de communication :

- Hébergement et vocalisation du site internet du CDAD,

- Mise à jour du site internet du CDAD,
- Mise à jour des comptes du CDAD sur les réseaux sociaux,
- Réalisation et diffusion de supports papier de communication : flyers, guides, plaquettes d'information diverses, affiches,
- Présentation à des bénévoles d'associations caritatives des dispositifs d'accès au droit existant dans le département,
- Festival du film judiciaire à destination des lycéens : présentation de films suivis de débats portant sur des questions juridiques et judiciaires,
- Prêt d'expositions et interventions au sein des collèges et lycées du département,
- Participation à des forums,
- Organisation de colloques.

➤ Activités pour l'année **2025**

Reconduction des actions menées dans les point-justice du département :

- Accueil et orientation des usagers,
- Permanences de consultations juridiques généralistes et spécialisées : avocats, commissaires de justice, notaires,
- Permanences d'information juridique : associations spécialisées, juristes généralistes, juriste du CDAD,
- Conciliation et médiation,
- Accès à l'ensemble des permanences organisées par le CDAD pour l'ensemble des point-justice, notamment ceux qui recensent une très faible demande en s'appuyant sur la visioconférence,
- Gestion de la prise de rendez-vous au moyen d'un système de plannings partagés.

Accès au droit des publics en situation de vulnérabilité au sein de point-justice spécialisés (personnes détenues, personnes fragilisées, personnes en perte d'autonomie, éleveurs et agriculteurs, etc.) :

- Permanence de consultations juridiques généralistes : avocats,
- Permanences d'information juridique : juriste du CDAD.

Actions de communication :

- Hébergement et vocalisation du site internet du CDAD,
- Mise à jour du site internet du CDAD,
- Mise à jour des comptes du CDAD sur les réseaux sociaux,
- Réalisation et diffusion de supports papier de communication : flyers, guides, plaquettes d'information diverses, affiches,
- Présentation à des bénévoles d'associations caritatives des dispositifs d'accès au droit existant dans le département,
- Festival du film judiciaire à destination des lycéens : présentation de films suivis de débats portant sur des questions juridiques et judiciaires,
- Prêt d'expositions et interventions au sein des collèges et lycées du département,
- Participation à des forums,
- Organisation de colloques.

➤ Activités pour l'année **2026**

Reconduction des actions menées dans les point-justice du département :

- Accueil et orientation des usagers,
- Permanences de consultations juridiques généralistes et spécialisées : avocats, commissaires de justice, notaires,

- Permanences d'information juridique : associations spécialisées, juristes généralistes, juriste du CDAD,
- Conciliation et médiation,
- Accès à l'ensemble des permanences organisées par le CDAD pour l'ensemble des point-justice, notamment ceux qui recensent une très faible demande en s'appuyant sur la visioconférence,
- Gestion de la prise de rendez-vous au moyen d'un système de plannings partagés.

Accès au droit des publics en situation de vulnérabilité au sein de point-justice spécialisés (personnes détenues, personnes fragilisées, personnes en perte d'autonomie, éleveurs et agriculteurs, etc.) :

- Permanence de consultations juridiques généralistes : avocats,
- Permanences d'information juridique : juriste du CDAD.

Actions de communication :

- Hébergement et vocalisation du site internet du CDAD,
- Mise à jour du site internet du CDAD,
- Mise à jour des comptes du CDAD sur les réseaux sociaux,
- Réalisation et diffusion de supports papier de communication : flyers, guides, plaquettes d'information diverses, affiches,
- Présentation à des bénévoles d'associations caritatives des dispositifs d'accès au droit existant dans le département,
- Festival du film judiciaire à destination des lycéens : présentation de films suivis de débats portant sur des questions juridiques et judiciaires,
- Prêt d'expositions et interventions au sein des collèges et lycées du département,
- Participation à des forums,
- Organisation de colloques.

II. Comptes prévisionnels pour les trois ans à venir

➤ Année 2024

Enveloppe fonctionnement

- Consultation juridique : 108 325€
- Information générale, aide et assistance en matière juridique : 53 471€
- Communication en matière d'accès au droit : 9 430€
- Fonction support – aide à l'accès au droit : 3 700€
- Fonction support – activités administratives : 59 487€

Enveloppe intervention : sans objet

Enveloppe Personnel

- Agent comptable : 2593€
- Juriste : 21 810€
- Charges et taxes liées au personnel : 18 295€

Enveloppe investissement : sans objet

➤ **Année 2025**

Enveloppe fonctionnement

- Consultation juridique : 108 325€
- Information générale, aide et assistance en matière juridique : 53 471€
- Communication en matière d'accès au droit : 9 430€
- Fonction support – aide à l'accès au droit : 3 700€
- Fonction support – activités administratives : 59 487€

Enveloppe intervention : sans objet

Enveloppe Personnel

- Agent comptable : 2593€
- Juriste : 21 810€
- Charges et taxes liées au personnel : 18 295€

Enveloppe investissement : sans objet

➤ **Année 2026**

Enveloppe fonctionnement

- Consultation juridique : 108 325€
- Information générale, aide et assistance en matière juridique : 53 471€
- Communication en matière d'accès au droit : 9 430€
- Fonction support – aide à l'accès au droit : 3 700€
- Fonction support – activités administratives : 59 487€

Enveloppe intervention : sans objet

Enveloppe Personnel

- Agent comptable : 2593€
- Juriste : 21 810€
- Charges et taxes liées au personnel : 18 295€

Enveloppe investissement : sans objet

III. Apports des participants au groupement pour les trois ans à venir

A- *Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres du groupement pour les trois ans à venir :*

ETAT	
Ministère de la Justice	
Participation financière :	117 000€
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	- Mise à disposition des locaux et frais de fonctionnement : 6 500€ - Fournitures de bureau et frais d'affranchissement : 400 €

	- Mise à disposition de matériel informatique et maintenance : pour mémoire - Mise à disposition de personnel : 49 789€
Préfecture de la Seine-Maritime	
Participation financière :	Financement dans le cadre d'appels à projets : pour mémoire

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME	
Participation financière :	30 490€
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	Sans objet

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE SEINE-MARITIME	
Participation financière :	1 000€
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	Sans objet

BARREAU DE ROUEN	
Participation financière :	1 500€
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	Sans objet

CARPA NORMANDIE-SEINE	
Participation financière :	2 500€
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	Sans objet

CHAMBRE REGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN	
Participation financière :	0 €
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	Apport de l'intégralité des consultations réalisées dans les point-justice, valorisées à hauteur de 34€ HT de l'heure.

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES	
Participation financière :	0 €
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	Apport de l'intégralité des consultations réalisées dans les point-justice, valorisées à hauteur de 34€ HT de l'heure.

ASSOCIATION CIDFF	
Participation financière :	0 €
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	Apport de 3 actualités juridiques annuelles relatives au droit de la famille et/ou au droit des victimes de violences sexistes et sexuelles. Apport valorisé pour un montant annuel de 450€.

B- Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres associés du groupement (autres que les membres de droit) pour les trois ans à venir :

METROPOLE ROUEN NORMANDIE	
Participation financière :	22 000 €
Participation en nature (précisez la valorisation en euros) :	Sans objet

VILLE DE DIEPPE	
Participation financière :	700 €
Participation en nature (précisez la valorisation en euros) :	Sans objet

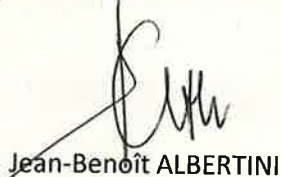
VILLE DU HAVRE	
Participation financière :	3 500 €
Participation en nature (précisez la valorisation en euros) :	Sans objet

BARREAU DE DIEPPE	
Participation financière :	150 €
Participation en nature (précisez la valorisation en euros) :	Sans objet

BARREAU DU HAVRE	
Participation financière :	150 €
Participation en nature (précisez la valorisation en euros) :	Sans objet

Fait à Rouen, le 25 mai 2023
En quatorze exemplaires.
Lue et approuvée,

Le préfet de la Seine-Maritime,



Jean-Benoît ALBERTINI

Le président du Département
de Seine-Maritime,



Bertrand BELLANGER

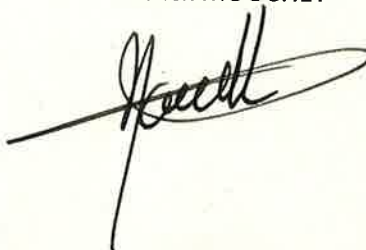
Le président du CDAD de Seine-Maritime,



Matthieu DUCLOS

Le bâtonnier de l'Ordre des avocats
du barreau de Rouen,

Patrick MOUCHET



Le président de la caisse des règlements
pécuniaires des avocats Normandie-Seine,

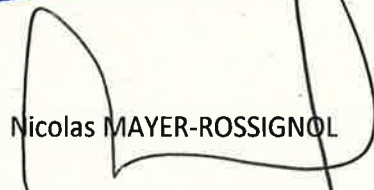

Audrey SARFATI

La présidente de la chambre
interdépartementale des notaires,


Laure LEFEBVRE-MULLER

Le président de la chambre régionale
des commissaires de justice
de la cour d'appel de Rouen,


Guillaume RENTY
Le président de la métropole Rouen
Normandie,


Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le maire de la ville du Havre


Edouard PHILIPPE

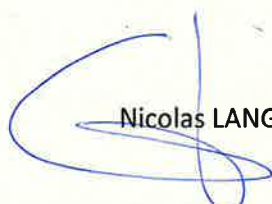
Le bâtonnier de l'Ordre des avocats
du barreau de Dieppe,


Thierry DULIERE

Le président de l'association départementale
des maires
de Seine-Maritime,


Denis MERVILLE

Dieppe, le 24 NOV. 2024
Le maire de la ville de Dieppe


Nicolas LANGLOIS
86 La présidente du CIDFF de Seine-Maritime

Annie JEANNE



Le bâtonnier de l'Ordre des avocats
Du barreau du Havre,


Laurent BENOIST